

Découverte et engagement sur les milieux aquatiques pour les publics en difficulté

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Depuis 2011, un projet proposé annuellement.

BUDGET

Environ 96000 € entre 2011 et 2018
(contributions volontaires en nature incluses)

PARTENAIRES

Communautés de communes, Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère, Syndicat Pays Monts et Barrages en Limousin, CEN Limousin, Conseil départemental de la Corrèze, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Corrèze.

DOMAINE D'ACTION

Sensibilisation, éducation

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Éducation à l'environnement et au développement durable

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Ex-région Limousin

Qu'ils s'agissent de mineurs délinquants placés en Centre Éducatif Fermé (CEF des Monédières) ou de jeunes résidant en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP de Liginiac), leur point commun est qu'ils sont en rupture sur le plan social, voire professionnel, et ont souvent une image négative d'eux-mêmes, notamment de leurs capacités. Appuyée par des partenaires intervenant dans des domaines multiples (environnement, social, politique, etc.) sur le territoire ex-limousin, la MEP 19 a pris l'initiative de développer ce projet qui permet de faire découvrir l'environnement à ces publics et de les valoriser au travers d'actions en faveur des milieux aquatiques. Il fait suite à d'autres interventions proposées auparavant par l'association à ces publics de jeunes qui ont alors acquis de nombreuses connaissances sur l'environnement. De même, le programme contribue à apporter aux jeunes participants une partie des bases leur permettant d'accéder à la société (renforcements des liens entre personnes, apprentissage de savoirs, acquisition de valeurs, etc.).

Très diversifiés, les objectifs proposés par les interventions sont les suivants :

- Sortir le public de son cadre (judiciaire ou thérapeutique) et lui permettre de s'ouvrir à la nature.
- Permettre au public d'échanger et de développer des relations humaines avec des professionnels extérieurs à leur milieu.
- Valoriser le public en lui permettant de s'investir sur une action de protection des milieux aquatiques.
- Permettre au public de prendre conscience du patrimoine aquatique et halieutique et de sa biodiversité au travers d'une activité de loisirs.
- Développer des actions « gagnant-gagnant » pour les personnes en difficulté et pour les milieux aquatiques au travers de la réalisation d'aménagements.

Le déroulement de chacune des sessions se fait de la façon suivante :

Une première phase d'intervention d'une durée de trois jours, consacrée à la réalisation d'actions de restauration et de protection et/ou mise en valeur des milieux aquatiques (enlèvement de déchets, entretien de la végétation rivulaire, restauration de berge, aménagement de frayères, etc.) ;

Une deuxième phase d'intervention, d'une durée de deux jours, qui est un stage de pêche amenant les publics à découvrir le milieu aquatique qu'ils ont contribué à protéger et valoriser. Cette activité est également censée permettre de renforcer les liens entre les personnes bénéficiaires mais aussi avec les encadrants, de transmettre des savoirs et des valeurs (patience, respect de l'environnement, etc.), de faire découvrir la richesse du patrimoine aquatique afin de leur donner l'envie d'aller plus loin dans sa préservation.



PILOTE

Maison de l'Eau et de la Pêche 19
(MEP 19)

20, place de l'église

19160 NEUVIC

05 55 95 06 76

www.mep19.fr

Vincent LAROCHE

Responsable du pôle animation &
stages de pêche

06 31 22 91 60

vincent.l@mep19.fr





RÉSULTATS OBTENUS

■ **Un bilan environnemental** très positif puisque des portions de cours d'eau ou des milieux aquatiques dits non prioritaires (sites sans intervention d'autres entreprises ou ne faisant pas l'objet d'appels d'offres) ont bénéficié de travaux. Si l'action n'avait pas été menée, certains travaux n'auraient probablement pas pu être réalisés, et d'autres l'auraient été ultérieurement. Le temps ainsi gagné sur les interventions peut être mis à profit sur d'autres secteurs.

■ **Un bilan social également** très positif, avec la participation de trois à quatre jeunes sur chaque

chantier. Les personnes en difficulté, tant sur le plan social que psychologique, que nous avons encadrées ont découvert un milieu qui leur était parfois inconnu et elles ont pu se valoriser au travers d'une action en faveur de l'environnement. Dans l'ensemble, encadrants et encadrés ont pu tisser entre eux des liens privilégiés par le biais de certaines valeurs tels que le partage, l'entraide, la patience, la persévérance mais également le plaisir et la complicité.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le projet et la qualité des travaux réalisés sont fortement tributaires de la volonté, du caractère et du sérieux des jeunes. Si ceux-ci ne sont pas motivés, les efforts et le travail demandé peuvent en pâtir, dégradant de facto l'ambiance au sein du groupe. La réalisation des travaux est également soumise aux conditions météorologiques : si des précipitations trop importantes ont lieu les jours précédant le chantier, les débits des cours d'eau peuvent être excessifs et la réalisation des travaux est décalée dans le temps.

SOLUTIONS APPORTÉES

Les jeunes s'inscrivant dans le projet doivent être soigneusement choisis par l'équipe éducative au sein du CEF ou de l'ITEP qui sont censés les connaître mieux que personne.

Il est préférable que les jeunes participent sur la

base du volontariat.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Le projet s'est mis en place initialement auprès de mineurs placés en Centre Educatif Fermé (Ordre de Placement Provisoire par un juge) et il s'est ensuite étendu auprès de jeunes en difficultés scolaire et sociale (ITEP). En 2018, il s'est ouvert à des adultes souffrant de troubles psychotiques.

Tous les publics en difficulté peuvent donc s'inscrire dans un tel projet. La MEP 19 est spécialisée sur les milieux aquatiques, mais les travaux pourraient également concerner des travaux en nature au sens élargi du terme.

TÉMOIGNAGE

Il est nécessaire de bien connaître les chantiers envisagés pour qu'ils soient en accord avec les capacités des jeunes.

Les chantiers mis en œuvre se déroulent sur des cours d'eau dits non prioritaires afin de ne pas entrer en concurrence avec des entreprises professionnelles dans le cadre d'appels d'offre. Il est préférable qu'un ou plusieurs salariés de la structure pilote participent avec les jeunes et leurs encadrants sur ce type d'intervention pour les aiguiller car ces derniers ne sont pas des professionnels du domaine de l'environnement. Les bénéficiaires de l'action ont souvent des capacités surprenantes et peuvent véritablement accomplir un travail énorme.